

Maryline Giraud Gestion

Location - Gestion immobilière

ZA du Château de la Chazotte 42350 LA TALAUDIERE

Tél: 04 77 21 73 15 - Fax: 09 70 62 21 80 Email: giraud.gestion@gmail.com

BAREME HONORAIRES AGENCE

Mise à jour au 15 mars 2018

HONORAIRES DE GESTION

Détail des prestations pour	FORFAIT 1	FORFAIT 2	HORS FORFAIT
en % TTC de	6% TTC des loyers hors charges	7,5% TTC de tous les encaissés	Coût en € TTC
Mise en place du mandat de gestion.	4	$\overline{\mathbf{A}}$	Frais de clôture 120 €
Comptabilité locataire : émission avis d'échéance, quittance, encaissement loyers et charges, révision annuelle du loyer, gestion AL/APL, suivi assurance MRH et contrats d'entretien		Ø	
Comptabilité propriétaire : reddition des comptes de gestion (cf.art. 566 du décret N°72678 du 20/07/1972)	Trimestriel	Mensuel	
Envoi compte de gestion par mail mensuel et intégralité des comptes par courrier en fin d'année			Gratuit
Envoi compte gestion par courrier postal mensuel			3 € TTC/MOIS
Reversement au propriétaire des fonds perçus	✓ Trimestriel **	Mensuel	** Acompte mensuel 15 € (2 par an maxi)
Gestion relation syndic, règlement des appels de fond, régularisation annuelle des charges selon décompte de copropriété ou gestion des parties communes pour un immeuble complet		Ø	50 € par lot
Représentation au Assemblée Générales.			120 € par AG
Gestion des départs locataires : contrôle et validation du congé, information propriétaire et services fiscaux, décompte locatif et restitution dépôt de garantie.			
Etablissement & envoi aide à déclaration revenu foncier.			50 € par adresse
Recouvrement & contentieux : lettre de relance simple, lettre LRAR, mise en demeure, convocation locataire, recouvrement amiable, remise dossier à l'huissier,	☑		Frais d'huissier, avocat en sus.
Reversement du dépôt de garantie au bailleur.			10% du montant versé
Gestion technique et financière, entretien courant (diagnostics obligatoires et travaux inférieurs à 1500 €) : demande devis, commande, suivi travaux, contrôle, paiement facture du fournisseur/diagnostiqueur.		Ø	160 € /lot / an
Gestion technique et financière, travaux supérieur à 1500€, suivi de l'étude préalable à la réalisation, demande devis, commande, suivi travaux, contrôle, paiement facture du fournisseur.			3% TTC du montant des travaux HT avec un minimum de 100€
Gestion des sinistres : déclaration, suivi administratif, expertise, demande devis pour réparations, suivi travaux, encaissement indemnités.		Ø	125 € par sinistre
Vacation : conseil, prestations exeptionelles,			70 €/heure

HONORAIRES DE LOCATION *

- HONORAIRES POUR HABITATION PRINCIPALE VIDE OU MEUBLEE :					
TYPOLOGIE LOGEMENT	ETAT DES	REDACT.	VISITE &	PART	PART
SELON SURFACE:	LIEUX	BAIL	DOSSIER	LOCATAIRE	BAILLEUR
9 m² à 19,99 m² :	60 € TTC	90 € TTC	150 € TTC	150 € TTC	150 € TTC
20 m² à 39,99 m²	80 € TTC	120 € TTC	200 € TTC	200 € TTC	200 € TTC
40 m² à 59,99 m²	160 € TTC	120 € TTC	400 € TTC	340 € TTC	340 € TTC
60 m² à 89,99 m²	180 € TTC	120 € TTC	600 € TTC	450 € TTC	450 € TTC
90 m² et plus	220 € TTC	120 € TTC	700 € TTC	520 € TTC	520 € TTC

^{*} Art 5 du 06/07/89 modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 :" 1. La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent 1". Les honoraires à charge du locataire pour l'état des lieux sont plafonnés à maximum 3€/m² et les honoraires de visite/dossier/rédaction bail à 8€/m² et ne peuvent être supérieur à ceux facturés au bailleur.

- HONORAIRES POUR LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS,					
à la charge exclusive du locataire :					
PRESTATION	ETAT DES	REDACTION	VISITE		
	LIEUX	BAIL	& DOSSIER		
COUT TTC	100 € TTC	400 € TTC	1 MOIS DE LOYER H.C et H.T		

- FORFAIT LOCATION GARAGE/PARKING/DEPOT:			
prestation à la charge exclusive du locataire	100 € TTC		
- Forfait Aide Installation Locataire (gestion des abonnements eau, électricité, gaz, syndic)			
prestation à la charge exclusive du locataire demandeur	40 € TTC		
- Rédaction avenant au bail (habitation ou garage), à la charge du demandeur	70 € TTC		

ASSURANCES LOYERS IMPAYES

Mise en place admistrative de l'adhésion et souscription au contrat, vérification faisabilité si bien déjà loué		20 € / lot mis en garantie
Assurance Loyers impayés, déteriorations immobilières, protection juridique		2,1% du loyer et charges
Option vacance		Consultation assureur
Assurance MRH propriétaire non occupant		45,70 €/appartement, voir conditions

						voir conditions
	Prestation comprise dan	ıs le forfait 🔲 Presta	tion en option pay	able en sus des ho	noraires du forfait	
Les p	rix TTC sont calculés	sur le taux de base e	en vigueur au 01	/01/2014, soit 20	0/0.	
Les h	Les honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et au 1er janvier selon la société.					

HONORAIRES de TRANSACTION

Pourcentage applicable sur le prix de vente			
De 10 à 50 000 €	10 % TTC avec un minimum de 4 000 € TTC		
De 50 001 à 120 000 €	7 % TTC maximum		
De 121 000 € à 220 000 €	6 % TTC maximum		
Plus de 221 000 €	5 % TTC maximum		

Honoraires pour l'établissement d'un avis de valeur écrit : 200 € TTC

MARYLINE GIRAUD GESTION - SAS au capital de 10 000 € - RCS de ST ETIENNE 532 128 238 - APE 6820B Siège social situé Zone d'Acitvités du Château de la Chazotte 42350 LA TALAUDIERE N° TVA intracommunautaire FR48532128238

CARTE PROFESSIONNELLE G ET T N°449 délivrée par la Préfecture de la Loire